



Paris, le 17 avril 2018

Madame Marie SAVINAS
Directrice des Ressources
Humaines de l'EPIC SNCF
Campus Wilson
9 rue Jean-Philippe Rameau
CS 20012
93212 SAINT DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Madame la Directrice,

Les organisations syndicales CGT, UNSA, CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO26, modifié par l'avenant du 13 décembre 2017, une Demande de Concertation Immédiate portant sur les sujets suivants :

- Une politique d'emploi et de formation adaptée à l'exigence des métiers en réinternalisant les charges de travail sous-traitées comme au SI, à la DDET ou encore dans les APF ;
- La couverture des postes au Cadre d'Organisation par des agents au Cadre Permanent ou au RHO254 lorsque l'agent ne remplit pas les conditions, ce qui suppose notamment de cesser d'utiliser l'intérim de manière intensive dans certains services ;
- Une digitalisation qui se traduit par une amélioration des conditions de travail des agents et non une productivité effrénée et des suppressions d'emplois ;
- Le retour en proximité et dans les établissements de l'ensemble des métiers et fonctions transverses ;
- Recours obligatoire des EPIC Mobilités et Réseau aux Centres de Services Partagés de l'EPIC SNCF ;
- Un autre mode de financement de la sûreté et maintien de l'unicité du métier.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer Madame la Directrice, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT
Laurent BRUN

UNSA
Roger DILLESEGER

CFDT
Nicolas ROISSARD